

Baisse du prix du lait, les éleveurs ne doivent pas être la variable d'ajustement

« Les organisations de producteurs (OP), c'est un vrai changement parce qu'on va leur donner la possibilité de négocier le prix, de se regrouper, d'avoir la taille critique par rapport aux distributeurs ou au transformateur... Donc, ça, c'est une vraie transformation et l'augmentation du seuil de revente à perte de 10 %, c'est la possibilité justement de décontraindre cette pression insupportable que vous aviez depuis des années sur les prix. Mais c'est la possibilité qui est offerte tout simplement de vivre du juste prix payé ». 2 ans après ce discours du président Macron et la promulgation de la loi Egalim, la situation n'est toujours pas rééquilibrée en faveur des producteurs. Constat partagé par le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, en clôture de l'assemblée générale du Cniel le 9 septembre dernier : « La loi Egalim va dans le bon sens mais l'objectif n'est pas encore atteint ».

Lactalis a récemment été pointée du doigt pour vouloir à nouveau diminuer le prix du lait, et ce, malgré le fait que le prix soit défini entre l'entreprise et ses OP par une formule validée au sein d'accords-cadres. La formule peut différer d'une OP à l'autre. Pour l'association d'OP France Milk Board (FMB), elle est constituée à 25% du PGC (produits grande consommation) France, 25% de prix de revient, 30% de produits industriels (valorisation beurre poudre), et 20% de PGC export (prix du lait allemand moyen)... et comporte encore certaines zones d'ombre. Le PGC France est défini selon l'indice prix de vente industriel (PVI), de l'Insee, qui ne reflète pas nécessairement le mix produits de l'entreprise. *« Quelle est la part des indices de prix Insee des fromages, des yaourts... dans ce critère PGC France ? On ne le sait pas. Le mix produits de Lactalis est-il vraiment la réplique du mix produits de la transformation laitière française ? Nous, organisation de producteurs, nous sommes toujours en attente de la certification du mix produits de l'entreprise. »* dénonce FMB lors de son assemblée générale le 28 juillet dernier. Quand au PGC export, indicé sur le prix du lait allemand (300€/1000l), aucune garantie qu'il ne soit le reflet du prix réel des produits exportés par l'entreprise...

Profitant de ce flou, les industriels continuent à imposer des variations de prix aux producteurs, ce que dénoncent Eric Andrieu, eurodéputé au Parlement européen et

Dominique Potier, député à l'Assemblée nationale, membres du Comité d'orientation stratégique d'Agriculture Stratégies dans une tribune sur Ouest France du 4 juillet dernier « [POINT DE VUE. Baisse du prix du lait, les producteurs ne doivent pas être la variable d'ajustement !](#) », que nous reproduisons ci-dessous. La création de la fédération d'OP, France OP lait, fin 2018, vise à regrouper les OP et associations d'OP pour les représenter auprès des instances de la filière et des pouvoirs publics et faire toujours entendre davantage la voix des producteurs. La fédération qui compte désormais 20 OP membres, pour un total de 3 milliards de litres de lait par an, tiendra ses premières assises à Paris le 13 octobre prochain.

Alessandra Kirsch, Directrice des études d'Agriculture Stratégies

Le 22 septembre 2020

POINT DE VUE. Baisse du prix du lait, les producteurs ne doivent pas être la variable d'ajustement !

Eric Andrieu, eurodéputé au Parlement européen et Dominique Potier, député à l'Assemblée nationale, réclament « la juste reconnaissance du travail des éleveurs ici et ailleurs ».

Annonçant une prochaine baisse du prix du lait, les propos du président de Lactalis dans la presse nationale il y a quelques jours ont provoqué de nombreuses réactions. Malgré un léger mieux l'année dernière, le prix du lait n'a toujours pas atteint le niveau des coûts de production qui permettrait aux éleveurs de sortir la tête l'eau.

Devant l'émoi soulevé, le numéro 1 mondial des produits laitiers a cherché à rétro-pédaler en indiquant que les prix des prochains mois continueraient d'être négociés via les accords-cadres avec les organisations de producteurs. Mais faut-il rappeler que pour les mois d'avril et de mai, et comme assez régulièrement au demeurant, ces accords-cadres n'ont pas été respectés par plusieurs industriels qui ont imposé leur prix aux producteurs ?

Il conviendrait d'ajuster la production à la baisse

Au-delà de ce nouvel épisode, un constat s'impose : les relations commerciales dans la filière laitière restent marquées par un archaïsme où les principes de l'économie de marché régulée laissent trop souvent le champ libre à la loi du plus fort.

En toute logique, si Lactalis anticipe une réduction de la demande et donc une baisse des prix, il conviendrait d'ajuster la production à la baisse. Mais tel n'est pas le cas : on impose aux producteurs des baisses de prix alors même qu'ils n'ont pas la possibilité de réduire leur production. Et pour cause, les négociations portent uniquement sur les prix car la plupart des industriels gardent le contrôle sur les volumes de production.

1 rue Madame – 75 006 Paris - www.agriculture-strategies.eu - @AgriStrategies - + 33 1 56 58 51 50

Préparer au mieux la prochaine PAC

La loi issue des États généraux de l'alimentation montre à nouveau ses limites : obliger à la mise en place d'accords-cadres entre industriels et organisations de producteurs était nécessaire mais pas suffisant. En parallèle, deux évolutions s'imposent : regrouper les organisations de producteurs à l'échelle des grands bassins de production ; élargir leurs missions à la gestion mutualisée des volumes de production, car sans discussion conjointe des prix et des quantités, il ne peut y avoir de négociations équilibrées.

En augmentant la taille minimum nécessaire pour reconnaître une organisation de producteurs, le gouvernement français peut d'ores et déjà aller dans cette direction ouverte par la loi Sapin 2 en 2016. Il faudrait également qu'il remette en cause les accords de collecte anti-concurrentiels via lesquels les industriels se partagent la collecte du lait et lient pieds et mains les producteurs. Enfin, le gouvernement doit préparer au mieux la prochaine PAC qui devrait financer les organisations d'éleveurs pour disposer des moyens nécessaires à leurs missions d'intérêt général.

Les éleveurs doivent être considérés comme des partenaires

Enfin, alors que la politique commerciale européenne va prochainement être révisée, nous devons réinterroger la stratégie expansionniste sans limite que mènent les groupes laitiers européens sur les marchés internationaux, à grands coups d'accords de libre-échange, sans tenir compte des conséquences désastreuses pour les autres paysans du monde, notamment en Afrique.

La filière laitière française est riche de ses savoir-faire et de ses territoires. Ce joyau de notre agriculture est pourtant en péril : les éleveurs doivent être considérés comme des partenaires à part entière et non plus comme la variable d'ajustement.

La juste reconnaissance du travail des éleveurs ici et ailleurs, le renouvellement des générations et la transition agroécologique sont un seul et même combat.

(*) Eric Andrieu, eurodéputé (PS) au Parlement européen

Dominique Potier, député (PS) à l'Assemblée nationale

